

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2021**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19/01/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 01/02/2021

**Délibération n° D-2021-13**

Groupe scolaire George Sand - Rénovation thermique de  
l'école élémentaire - Approbation du marché de maîtrise  
d'oeuvre

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Karl BRETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Groupe scolaire George Sand - Rénovation thermique de l'école élémentaire - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé le programme de rénovation thermique de l'école élémentaire George Sand, l'enveloppe financière affectée aux travaux, autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre et fixé le montant maximum de la prime pouvant être versée aux candidats ayant remis une offre.

Pour mémoire :

- Nature du programme :

- rénovation thermique du bâtiment dans une démarche environnementale et de qualité architecturale (remplacement menuiseries, isolation thermique, installation de panneaux photovoltaïques, végétalisation...);
- mise aux normes du bâtiment, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité ;
- travaux d'amélioration portant sur la ventilation, la création de locaux d'entretien, la pose de faux plafonds intégrant un éclairage à leds, la réfection de peintures et sols.

- Estimation du montant des travaux : 1 560 000 € HT (valeur avril 2020) ;

- Montant maximal de l'indemnité à verser aux trois candidats sélectionnés pour la prestation d'étude de niveau esquisse : 7 500 € HT.

Ainsi, il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre, niveau esquisse comprenant 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles.

Par référence aux dispositions des articles L2431-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique, les missions prévues sont :

Missions de base :

- études esquisse (ESQ) réalisée dans le cadre de la procédure avec négociation
- études d'avant-projet : APS, APD
- études de projet : PRO
- assistance pour la passation des contrats de travaux : ACT
- études d'exécution : EXE partiel (cf. CCTP pour les lots/domaines concernés)
- examen de la conformité au projet des études faites par les entrepreneurs : VISA partiel (cf CCTP pour les lots/domaines concernés)
- direction de l'exécution des contrats de travaux : DET
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement : AOR

Tranches optionnelles :

Tranche optionnelle n°1 (TO1) : Réalisation d'une maquette 3D

Tranche optionnelle n°2 (TO2) : Constitution d'un guide de maintenance

Tranche optionnelle n°3 (TO3) : Intégration d'un bâtiment modulaire dans le permis de construire de l'opération

Missions complémentaires :

- CSSI : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie
- STD : Simulation Thermique Dynamique
- ECG : Etudes Coûts Global

Trois candidats ont été invités à remettre un projet.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué au groupement Agence Drodolot (mandataire)/CAIRN Ingénierie/Broussaille/ITAC, aux conditions suivantes :

Taux de rémunération : 11,13 %.

Forfait provisoire de rémunération :

- missions de base : 173 700,00 € HT
  - missions en tranches optionnelles : 18 100,00 € HT
  - missions complémentaires : 14 900,00 € HT
- Pour un total de 206 700,00 € HT, soit 248 040,00 € TTC.

Il convient donc de verser la prime d'un montant maximal de 7 500 € HT à chacun des deux candidats non retenus pour avoir travaillé à la production d'une esquisse, celle versée au candidat retenu venant en déduction de sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre attribué comme indiqué ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE